

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 26 JUILLET 1921

Rapport de la Commission des Colonies chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget général des Recettes et Dépenses du Congo belge pour l'exercice 1921, ainsi que des dispositions diverses.

(Voir les nos 34, 441, 429, 459, 468 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séances des 14, 19 et 20 juillet 1921; le n° 205 du Sénat.)

Présents : MM. STRUYE, président; WITTEMANS, VANDERKELEN et HALOT, rapporteur.

MESSIEURS,

Le budget général du Congo qui nous est soumis est inspiré par la résolution de donner à la colonisation belge une impulsion nouvelle.

Dans ses débuts d'expansion coloniale, la Belgique a été traitée en enfant gâté de la Fortune, puisqu'une colonie lui fut préparée de toutes pièces, sous la direction géniale de Léopold II, sans que le pays lui-même eût à en assumer ni les soucis, ni les charges.

On s'était habitué, très aisément, à considérer que le Congo devait, en tous cas, rapporter des bénéfices à la mère patrie, sans que celle-ci eût à risquer, de ce chef, des capitaux.

Rappelons-nous la parcimonie avec laquelle notre pays consentit, jadis, d'abord à devenir actionnaire des chemins de fer de Matadi à Léopoldville et, ensuite, à prêter 25 millions à la Colonie, avec toutes sortes de garanties.

Cela ne nous empêcha pas, heureusement, en 1908 d'accepter après bien des hésitations, le cadeau qu'on nous faisait et qui, outre les avantages économiques qu'il a déjà pu nous procurer, a, assurément contribué grandement, pendant la guerre, au maintien de notre nationalité.

Au lendemain de cette terrible épreuve, le peuple belge semble s'intéresser davantage à la Colonie et découvrir les immenses richesses qu'elle décèle et la comparaison qu'on peut faire — sans désavantage pour le Congo — entre l'Afrique belge et les pays les plus riches du monde, comme le Brésil.

C'est une raison de plus pour regretter vivement l'abandon, encore inexplicable, d'une partie importante de notre conquête, si utile à tous les alliés, des colonies allemandes de l'Est Africain.

Mais pour tirer de l'Afrique belge les richesses qu'elle contient, il faut que nous outillions notre Colonie; il faut que nous lui assurions, d'une part le moyen de faire parvenir au dehors les biens qu'elle peut produire, d'autre part la main-d'œuvre indispensable à la mise en valeur de ces biens.

Tels sont les deux points du problème vital qui se pose à nous, tout le monde étant maintenant acquis — et ce serait folie de ne l'être pas — à la nécessité tant nationale que matériellement utilitaire, de nous assurer le maintien et le développement de notre domaine.

Le budget qui nous est soumis et les discussions qui ont eu lieu à la Chambre à la suite du rapport si intéressant de l'honorable M. Tschollen, se résument en ces deux points.

I.

Outillage de la Colonie. — Il ne faut pas de longs développements pour rappeler l'immense étendue de la contrée, ou plutôt des contrées dont nous nous occupons, et la nécessité de compléter l'admirable réseau fluvial du Zaïre et de ses affluents par d'autres moyens de communication.

Nous ne pouvons nous empêcher de rendre hommage à ceux : les Thys, les Georges de Laveleye et autres, qui, jadis, eurent la hardiesse d'imaginer et de risquer la construction de la ligne Matadi-Léopoldville, qui devait mettre le plateau du Haut-Congo en rapports avec l'embouchure du fleuve par lequel nous pouvons pénétrer dans le continent. Nous espérons que la guerre aurait eu pour nous l'avantage d'élargir notre voie d'accès à l'occident de celui-ci.

C'est notre bonheur et la preuve du succès des efforts accomplis depuis la fondation de l'État indépendant, en 1885, que cette ligne soit devenue insuffisante pour le transport.

Il est urgent qu'on la transforme.

Il est non moins urgent qu'on développe la flotille du haut fleuve de façon à ce que les marchandises accumulées sur le long parcours du Congo ne soient pas retardées dans leur exportation par le manque de matériel et qu'ainsi le résultat du travail accompli ne se trouve pas annihilé. Il est tout aussi nécessaire que la jonction des différents espaces intérieurs soit assurée avec cette grande ligne de transport fluvial et ferroviaire.

Du temps du Grand Roi, on comptait sur lui, pour tout faire; pendant les six années qui séparèrent l'annexion du Congo de la guerre, on chercha à tirer parti de ce qu'il avait préparé en ne se rendant pas toujours compte des difficultés qu'il avait su vaincre.

Pendant la guerre l'éminent Ministre des Colonies de l'époque, fit face à d'immenses difficultés militaires et économiques, pour combattre l'ennemi sur le sol d'Afrique et diriger, de Londres, ce vaste domaine.

Maintenant, il s'agit de l'exploiter d'une façon rationnelle et pratique, en s'inspirant de l'expérience acquise et de l'exemple des puissances coloniales qui nous ont précédés dans l'activité d'expansion, telle que l'Angleterre a su le faire en beaucoup d'endroits, telle que la France a réussi au Tonkin, ou le Japon à Formose.

Il n'est pas d'exemples d'une entreprise industrielle ou commerciale qui puisse se lancer sans que certains capitaux soient consacrés à sa mise en action, sans que ceux qui y mettent les capitaux aient la patience d'attendre quelque temps que ces capitaux aient le temps de rapporter.

Nous pensons que malgré toute la confiance que nous avons dans l'avenir du Congo et dans les richesses qu'il contient, nous ne pouvons pas nous borner à compter sur le seul produit de la Colonie pour qu'elle se suffise à elle-même.

Nous croyons donc qu'il est de bonne politique, dans notre propre intérêt, que pour éviter une exploitation qui pourrait entraîner des abus ou un tarissement de la richesse inhérente à cette colonie, nous ne lésinons point sur certaines mises de fonds constituant en réalité un placement.

C'est ainsi que nous comprenons la proposition de l'honorable Ministre des Colonies de se voir autorisé à emprunter 300 millions pour organiser l'outillage indispensable, et sa demande que la Métropole -- qui doit profiter des avantages de l'avenir -- consente, dans ce but, une avance de fonds à diviser par tranches annuelles de 15 millions.

Le système qui nous est présenté consiste à ce que la Belgique, qui tirera parti du résultat de l'outillage prévu, soit remboursée des 15 millions qu'elle aura ainsi avancés, dès que le résultat acquis aura permis à la Colonie d'en opérer la restitution.

S'il s'agissait d'une avance à faire pour un domaine qui ne fût pas un domaine belge, l'opération pourrait paraître risquée; mais, dans notre cas, où nous nous occupons d'une colonie belge, dont les bénéfices seront avant tout pour la Belgique, rien ne semble devoir s'opposer à une pareille mise de fonds et la chance laissée à la Métropole de rentrer en plus dans son avance, est un avantage ajouté à la capitalisation de ses fonds.

Les 60 millions de dépenses prévues actuellement par le Ministre ne devront ni ne pourront, pour cela, être entièrement absorbés avant la fin de l'année courante et ce n'est d'ailleurs pas à souhaiter. Mais il s'agit de prévoir la possibilité de faire les dépenses qui vont s'étagérer sur plusieurs années et qui ne pourraient pas être engagées sans l'assentiment du Parlement.

Il est vrai que les travaux qui seront ainsi amorcés dès le lendemain de notre vote, concernent des parties diverses du domaine colonial et que lors de la discussion de la Chambre l'honorable M. Renkin a semblé vouloir limiter les travaux à entreprendre à 2 ou 3 seulement.

Nous osons croire qu'au moment où il s'agit de hâter le relèvement de la Belgique et de lui assurer, dans ce but, le développement rapide de sa colonie, il ne peut pas y avoir d'inconvénients à entreprendre les différents travaux projetés et qui furent indiqués dans la réponse faite par l'hono-

nable Ministre des Colonies à la première question posée par la section centrale de la Chambre.

Bien que le Congo comprenne des régions très diverses, il n'en est pas moins vrai, en effet, qu'il forme un tout économique et que pour tirer avantage des diverses parties de ce tout, il importe de prévoir leur collation au point de vue de l'ensemble.

C'est la raison pour laquelle ces travaux, qui sont les suivants, paraissent adéquats au but poursuivi :

- a) Reconstruction partielle du chemin de fer Matadi-Léopoldville ;
 - b) Construction du premier tronçon du chemin de fer de Benguala au Katanga (Tchilongo-Ruwe) ;
 - c) Parachèvement et outillage des chemins de fer des Grands Lacs ;
 - d) Amélioration de la voie et équipement du chemin de fer du Mayumbe.
- Aménagement du port de Boma ;
- e) Première section du chemin de fer de Bukama à Djoko-Punda ;
 - f) Chemin de fer de l'Uele ;
 - g) Dragage du Bas-Fleuve. Aménagement et équipement des ports de Matadi et Kinshasa ;
 - h) Augmentation de la flottille de la Société nationale des transports fluviaux au Congo, par augmentation de son capital : 5 millions ;
 - i) Routes de la Province orientale (Uele-Ituri-Katanga) ;
 - j) Travaux de voirie : Kinshasa, Elisabethville. Éclairage : Elisabethville. Distribution d'eau : Kinshasa, Elisabethville et autres localités telles que Stanleyville, Coquilhatville.

Mais il incombera au Parlement de surveiller avec diligence les résultats obtenus et de ne se soustraire en rien au devoir de constater, dans l'avenir, les résultats obtenus.

II.

La question de la main-d'œuvre n'est pas moins vitale que celle de l'outillage et des moyens de transport mis à la disposition des marchandises produites par cette main-d'œuvre.

La richesse — en vies humaines — pour un pays est la première de ses richesses et plus vous aurez de bras et d'intelligences à votre disposition, plus vous pourrez obtenir de résultats.

Ce problème est, d'ailleurs, compliqué de questions humanitaires autant qu'utilitaires.

Rappelons-nous que, lorsqu'en 1876 Léopold II présida à Bruxelles la Grande Conférence géographique par laquelle il ouvrit l'ère nouvelle de l'Afrique, le premier but qu'il assigna à son œuvre fût celui de combattre l'esclavagisme et d'apporter la civilisation aux malheureuses populations décimées du continent alors encore mystérieux.

Nous avons déjà rendu certains services aux habitants de la Colonie en détruisant les mercantis arabes, en supprimant, presque partout, l'anthropophagie et en envoyant dans la Colonie de nombreux éducateurs.

Mais notre devoir est loin d'être entièrement accompli.

L'hygiène exige encore un très sérieux effort ; il est indispensable, à tous

les points de vue, que jamais ne soit oubliée la nécessité de défendre la race noire tant contre les maladies dont elle a souffert avant notre arrivée, que contre les dangers que lui font courir les nouvelles conditions d'existence que nous lui avons imposées.

Notre souci d'humanité — aussi bien que notre intérêt — exigent que ceux qui nous représentent là-bas, tant les agents de l'Administration que les directeurs d'affaires, tiennent compte des exigences physiques et morales de l'indigène.

Si l'on veut recourir aux travaux de celui-ci, en assurant sa bonne volonté indispensable pour l'avenir même de notre domination et en garantissant la vie non moins indispensable de sa race, il faut faire de l'indigène, un collaborateur.

Pour cela, il faut respecter ses traditions et ses préjugés en ne les transformant que par la persuasion qui n'exclut pas une autorité ferme, et aller même au devant de ses désirs légitimes qui ne seront, d'ailleurs, que la conséquence de ses besoins.

Lors donc qu'un travail lui est proposé, il faut faire en sorte que ce travail puisse lui plaire, et l'encourager en même temps par le résultat qu'il peut en espérer.

C'est dire qu'il est essentiel de tenir compte des différences qui peuvent exister entre les diverses peuplades dont quelques-unes accepteront tel labour plus facilement que tel autre; qu'il faut donc que l'indigène employé, trouve au salaire qui lui est donné un avantage à se déplacer; que lorsqu'il se déplace, il doit trouver une nourriture conforme à ses habitudes, celle-ci n'étant pas, uniquement, une question de gourmandise ou de fantaisie, mais le résultat du milieu dans lequel ont vécu les générations qui l'ont précédé et qui a entraîné une adaptation physique que nous n'avons pas le droit de perdre de vue.

Il faut, aussi, qu'un logement adéquat à ses besoins puisse lui être trouvé; il faut, enfin, qu'il puisse s'entourer de sa famille et ne pas se sentir déraciné par suite des services qu'il rend au blanc.

Il ne suffit donc pas que nous arrivions là-bas en voulant appliquer théoriquement à des travaux de telle ou telle région indigène, des règlements qui seraient bons pour des gens du Centre ou du Borinage. car le résultat d'une telle erreur serait la désaffection, l'évasion du travail projeté, la désorganisation sociale indigène et le recul, en nombre et en force, d'une race dont nous avons besoin.

Si ces nécessités sont respectées, la tâche des guérisseurs : médecins, directeurs d'hôpitaux, de lazarets, infirmiers, infirmiers indigène, — que l'on cherche à former — sera certainement facilitée.

Comme on l'a très justement dit à la Chambre, nos hommes de l'art, sont trop peu nombreux dans la Colonie, beaucoup trop peu nombreux, puisque pour une région, grande comme la Belgique, nous avons à peine un médecin.

On ne peut pas forcer nos médecins à se rendre en Afrique, mais ce qu'on peut faire, c'est d'améliorer — sans laderie — leurs conditions d'engagement et d'existence dans la Colonie.

Sous ce rapport, comme sous bien d'autres, il faut que nous nous départissions de notre continuelle tendance à vouloir obtenir toutes choses : « magnifiques et pas chères » ; il faut, aussi, comme on le fit remarquer, et la Commission du Sénat ne peut que le confirmer, qu'un Belge qui a consacré treize ans de sa vie (six années d'études moyennes et sept années d'études médicales) et beaucoup d'argent de ses parents, à s'initier à l'art de guérir, jouisse, en arrivant en Afrique, d'une certaine liberté morale et d'une certaine considération des autorités de la Métropole comme de la Colonie.

Après la discussion très approfondie et le rapport fort bien étudié de la Chambre, nous pensons que ce résumé des points essentiels du budget de la Colonie pourra suffire pour éclairer le Sénat sur le vote affirmatif que nous lui proposons d'émettre en exprimant l'espoir que, de plus en plus, les membres de la Haute Assemblée s'intéressent à notre domaine colonial et suivent avec zèle, l'accomplissement des projets du Gouvernement qu'ils ont le droit et le devoir de surveiller autant que de soutenir.

Le Rapporteur,
HALOT.

Le Président,
STRUYE.